

RÉUNION DU BUREAU **Mercredi 14 janvier 2026**

PROCÈS-VERBAL

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de Bureau du 6 novembre 2025

I – Délibérations au Bureau

- 1 – Attribution de mandats spéciaux au Président, y compris en affaires courantes
- 2 – Cession d'actions de la SPL Jura Chaleur Renouvelable à la commune de Septmoncel Les Molunes
- 3 – Lancement de la consultation et de signature des accords-cadres à bons de commande relatifs à la maintenance des installations d'éclairage public
- 4 – Convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture, la migration et la maintenance de progiciels métiers pour les besoins des membres du groupement et des collectivités adhérentes

II – Préparation au Comité Syndical

Administration générale

1/ Finances

- 1-1 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026
- 1-2 Évolution des coûts d'intervention du SIDEC pour les prestations de services
- 1-3 Évolution du guide des tarifs informatiques

2/ Fonctionnement institutionnel

- 2-1 État des travaux 2024/2025 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- 2-2 Actualisation du tableau des effectifs

Patrimoine, Énergies et Réseaux

3/ Exploitation et énergies

- 3-1 Désignation d'un nouvel administrateur au sein de la SPL Jura Chaleur Renouvelable

III – Informations

1 – Compte rendu de la délégation accordée au Président : marchés publics et MADS

IV – Questions diverses

Bernard Brunel présente ses vœux à l'auditoire. Il ouvre la séance de Bureau, énonce les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de Bureau du 6 novembre 2025

Le Président soumet le procès-verbal de la précédente réunion de Bureau à l'approbation des membres de celui-ci. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

I – Délibérations au Bureau

1 – Attribution de mandats spéciaux au Président, y compris en affaires courantes

M. Brunel

Le mandat spécial permet la prise en charge des frais supplémentaires de transport et de séjour pouvant résulter des missions des élus, en particulier de leur participation à d'éventuelles manifestations.

Il est donc proposé de donner mandat spécial au Président, pour la fin de son mandat, afin de représenter le SIDEC du Jura :

- *aux réunions de travail et aux conférences-débats organisées par la FNCCR, par l'ADEME et par AMORCE,*
- *aux réunions de travail et aux événements organisés par la Région Bourgogne-Franche-Comté et par le Département du Jura,*
- *aux réunions de travail et aux événements organisés par les services de l'État,*
- *aux réunions de travail organisées par les membres de l'Alliance des syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté et par les autres syndicats d'énergie,*
- *aux réunions de travail et aux conférences organisées par les collectivités et par les établissements publics jurassiens,*
- *au Carrefour des Collectivités Locales,*
- *aux Assises Européennes de la Transition Énergétique,*
- *aux différentes inaugurations et manifestations.*

Étant personnellement concerné par cette délibération, je ne prends pas part au vote (déport).

Après exposé du Président, le Bureau Syndical décide, à l'unanimité, d'attribuer des mandats spéciaux au Président pour représenter le SIDEC du Jura.

2 – Cession d'actions de la SPL Jura Chaleur Renouvelable à la commune de Septmoncel Les Molunes

Mme Heurtier

Depuis plusieurs années, la commune de Septmoncel Les Molunes étudie la création d'un réseau de chaleur sur son territoire. Ne disposant pas des moyens nécessaires, elle a transféré à compter du 1^{er} août 2025 sa compétence « réseau de chaleur » au SIDEC du Jura.

Afin de permettre une création et une exploitation optimales de ce réseau, le SIDEC a choisi de déléguer ce service à la SPL Jura Chaleur Renouvelable, avec laquelle il se trouve en situation de quasi-régie. Ainsi, une concession de service public a été signée le 2 octobre 2025. Les polices d'abonnements auprès de la commune et des autres abonnés, notamment les entreprises Dalloz, ont pu être signées fin décembre. Le projet est donc définitivement lancé.

En parallèle de son transfert de compétence, la commune peut disposer d'une implication effective dans la direction du projet. Pour cela, il convient que la commune dispose d'un siège au sein du conseil d'administration de la SPL. Ce siège lui donne un droit de vote, d'accès à tous les documents et impose des comptes rendus réguliers auprès du conseil municipal.

Au travers de la SPL Jura Chaleur Renouvelable, le SIDEC du Jura a souhaité fournir un outil supplémentaire au service des collectivités et désire maintenir leur implication dans leurs projets locaux. Pour cela, il doit consentir à céder une partie de ses actions, à leur valeur nominale, aux communes sur le territoire desquelles les projets sont réalisés.

La commune de Septmoncel Les Molunes a délibéré le 4 décembre 2025 en faveur de l'achat au SIDEC de 40 actions à 1 000 €, soit 8 % du capital. Pour rappel, la SPL Jura Chaleur Renouvelable compte actuellement deux actionnaires, à savoir le SIDEC du Jura avec 460 actions et 92 % du capital, ainsi que la commune de Mouchard avec 40 actions et 8 % du capital.

Après cession d'actions à la commune de Septmoncel Les Molunes, le capital de la SPL serait réparti comme suit :

- 420 actions pour le SIDEC du Jura, soit 84 % du capital,
- 40 actions pour la commune de Mouchard, soit 8 % du capital,
- 40 actions pour la commune de Septmoncel Les Molunes, soit 8 % du capital.

Le SIDEC du Jura reste ainsi majoritaire et conserve un nombre d'actions suffisant pour maintenir au conseil d'administration un nombre de sièges proportionnel au capital détenu respectivement par chaque actionnaire.

Il est donc proposé d'autoriser la cession de 40 actions de la SPL Jura Chaleur Renouvelable à la commune de Septmoncel Les Molunes. Il est également à noter que cette cession impose la désignation d'un nouvel administrateur pour le SIDEC du Jura ; cette compétence relève du Comité Syndical.

Après exposé de la 2^{ème} Vice-présidente, le Bureau, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le projet de cession à la commune de Septmoncel Les Molunes de 40 actions, à leur valeur nominale de 1 000 euros, de la SPL Jura Chaleur Renouvelable,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette cession et prendre toutes mesures d'exécution nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment signer une convention de cession et mettre en œuvre les droits de préemption et d'agrément,**
- **D'autoriser les représentants du SIDEC au conseil d'administration et à l'assemblée générale à prendre toutes décisions et mesures nécessaires à la réalisation de cette cession,**
- **De préciser que les recettes seront imputées sur les budgets 2026 et suivants.**

3 – Lancement de la consultation et de signature des accords-cadres à bons de commande relatifs à la maintenance de progiciels métiers pour les besoins des membres du groupement et des collectivités adhérentes

Mme Heurtier

Depuis 2011, le SIDEC du Jura assure la maintenance des réseaux d'éclairage public des communes adhérentes à l'offre e-lum®. La mise en œuvre de ces prestations de maintenance a fait l'objet en 2022 d'un appel d'offres ouvert, pour la passation d'accords-cadres à bons de commande d'une durée de validité d'un an reconductible trois fois tacitement.

Les accords-cadres à bons de commande arrivent à terme le 31 octobre 2026. Il convient donc de procéder au lancement d'une nouvelle consultation pour la passation d'accords-cadres mono-attributaire à bons de commandes à prix unitaire, décomposés en seize lots géographiques, comme suit :

- lot n°1 – secteur Grand Dole 1 : montant maximum de 800 000 € HT pour 48 mois,
- lot n°2 – secteur Grand Dole 2 : montant maximum de 1 000 000 € HT pour 48 mois,
- lot n°3 – secteur Jura Nord : montant maximum de 400 000 € HT pour 48 mois,
- lot n°4 – secteur Plaine Jurassienne : montant maximum de 400 000 € HT pour 48 mois,
- lot n°5 – secteur Val d'Amour : montant maximum de 400 000 € HT pour 48 mois,
- lot n°6 – secteur Bresse Haute Seille : montant maximum de 800 000 € HT pour 48 mois,
- lot n°7 – secteur Arbois Poligny Salins : montant maximum de 800 000 € HT pour 48 mois,
- lot n°8 – secteur Lons Le Saunier : montant maximum de 1 000 000 € HT pour 48 mois,
- lot n°9 – secteur Champagnole Nozeroy : montant maximum de 600 000 € HT pour 48 mois,
- lot n°10 – secteur Pays des Lacs : montant maximum de 400 000 € HT pour 48 mois,
- lot n°11 – secteur Porte du Jura : montant maximum de 400 000 € HT pour 48 mois,
- lot n°12 – secteur Orgelet : montant maximum de 400 000 € HT pour 48 mois,
- lot n°13 – secteur Grandvallière : montant maximum de 400 000 € HT pour 48 mois,
- lot n°14 – secteur Petite Montagne : montant maximum de 400 000 € HT pour 48 mois,
- lot n°15 – secteur Haut-Jura Saint-Claude : montant maximum de 1 000 000 € HT pour 48 mois,
- lot n°16 – secteur Arcade Station des Rousses : montant maximum de 600 000 € HT pour 48 mois.

Les montants maximum ont été évalués au plus haut, afin de faciliter la gestion des opérations sur plusieurs années. Ces montants sont indicatifs : il s'agit d'un maximum, qui ne sera pas obligatoirement atteint à la fin des 48 mois.

Le marché public et l'accord-cadre sont tous deux des contrats de la commande publique, dont l'objectif est de répondre aux besoins de l'acheteur. Ils diffèrent

néanmoins l'un de l'autre pour tenir compte, notamment, de la nécessité du besoin à l'instant T et de son éventuelle récurrence.

Le marché public permet de sélectionner un ou plusieurs opérateurs économiques pour répondre à un besoin aux contours complets et dont le montant de réalisation souhaité est connu par le titulaire du contrat.

L'accord-cadre permet de présélectionner un ou plusieurs opérateurs économiques qui, pour une période donnée, seront consultés à chaque fois que le besoin défini dans le contrat se manifestera.

La durée est fixée à 12 mois, renouvelable tacitement trois fois pour la même durée, soit un maximum de 48 mois. Le montant total de l'opération pour les seize lots s'élève à 9 800 000 € HT maximum pour 48 mois. Dans le respect des engagements de l'établissement en matière de responsabilité sociétale et conformément aux obligations réglementaires en vigueur, des clauses sociales et environnementales seront intégrées.

Un avis d'appel public à la concurrence sera publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au Bulletin Officiel des Annonces Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil acheteur du SIDEC du Jura. Il s'agit de la procédure classique au regard du montant estimé des accords-cadres.

Les offres économiquement les plus avantageuses seront retenues selon les critères choisis pour cette opération. Le nombre de lots géographiques attribués à un même titulaire sera limité à trois, afin de répondre aux exigences de la concurrence.

Il est donc proposé d'autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation de ces accords-cadres à bons de commande. Il est également proposé de déléguer au Président tous les pouvoirs dévolus par le code de la commande publique au pouvoir adjudicateur, nécessaires à leur passation et à leur exécution, y compris la passation éventuelle de modifications à intervenir en cours d'exécution quel que soit leur montant.

Mme Rochet

Je précise que les marchés seront attribués par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) nouvellement constituée au second semestre 2026.

Mme Heurtier

L'objectif est d'éviter toute interruption de service.

Après exposé de la 2^{ème} Vice-présidente, le Bureau, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'accords-cadres à bons de commande, en application de l'article R. 2124-2 du code de la commande publique,**
- **D'approuver que les accords-cadres soient conclus pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois,**
- **D'approuver la décomposition en 16 lots géographiques telle que décrite ci-dessus,**
- **D'approuver le montant de 9 800 000 € HT maximum sur la durée de l'opération,**

- **De déléguer au Président tous les pouvoirs dévolus par le code de la commande publique au pouvoir adjudicateur, nécessaires à la passation et l'exécution desdits accords-cadres de maintenance, y compris la passation éventuelle de modifications à intervenir en cours d'exécution quel que soit leur montant,**
- **De préciser que les dépenses seront imputées sur les budgets 2026 et suivants.**

3 – Convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture, la migration et la maintenance de progiciels métiers pour les besoins des membres du groupement et des collectivités adhérentes

M. Ginot

Depuis 40 ans, le SIDEc du Jura met à disposition de ses 658 membres des progiciels métiers essentiels en matière de finances, de RH, d'état civil, d'élections, de facturation, etc. La fin du support de la gamme eMagnus au 31 décembre 2028 impose d'anticiper largement en amont la mise en concurrence et la migration vers de nouvelles solutions.

Une démarche mutualisée s'avère nécessaire pour garantir la continuité du service public, la sécurité des données, la maîtrise des coûts et l'harmonisation des outils. En effet, la constitution d'un groupement de commandes permet de partager les procédures et d'obtenir des conditions financières et techniques optimisées.

Ainsi, le syndicat Territoire d'Énergie 90, l'agence départementale Ingénierie 70, l'agence départementale ADAT 25 et le SIDEc du Jura souhaitent s'associer pour la fourniture, la migration et la maintenance des futurs progiciels.

Compte tenu de son expérience reconnue par les membres du groupement, il est proposé que le SIDEc du Jura soit coordonnateur, chargé de l'organisation, de la signature et de la notification des marchés. Chaque membre restera responsable de l'exécution des prestations le concernant. Les membres verseront une participation financière au coordonnateur pour les frais inhérents au lancement et au suivi des procédures de consultation, ainsi qu'à l'appui à la mise en œuvre.

En termes de calendrier, la procédure de consultation menée en 2026 devrait permettre de soumettre l'autorisation de lancement du marché au Bureau Syndical de février ; la présentation des solutions par les éditeurs interviendrait fin avril, la remise des offres définitives en juin, puis l'attribution par la nouvelle Commission d'Appel d'Offres serait programmée en septembre, pour un démarrage des prestations au dernier trimestre 2026.

À titre indicatif, le montant maximum sera de 10 000 000 € sur quatre ans et le marché sera organisé en trois lots :

- *pack métiers de base,*
- *pack métiers avec fonctionnalités avancées,*
- *à la carte.*

Il est donc proposé d'autoriser le SIDEc du Jura à rejoindre ce groupement de commandes, afin de permettre aux collectivités et aux EPCI de disposer de progiciels adaptés, sécurisés et pérennes.

M. Rousselle

Un groupement d'achat a déjà été mis en œuvre pour les certificats électroniques ; celui-ci a permis de circonscrire la hausse de tarif à 2 %, contre les 10 % attendus. Les prix sont donc optimisés. Via ce nouveau groupement d'achat, le SIDEDEC du Jura escompte obtenir des conditions tarifaires favorables, d'autant plus que les augmentations annoncées par l'éditeur sont de l'ordre de 50 %. Quoi qu'il en soit, il faut s'attendre à une augmentation généralisée du coût des logiciels. Dans l'état actuel du sourcing effectué, il est cependant délicat de chiffrer cette augmentation avec précision.

M. Hugon

Une mise en concurrence est-elle prévue ?

M. Rousselle

Tout à fait, la procédure sera ouverte aux différents éditeurs.

Après exposé du 4^{ème} Vice-président, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture, la migration et la maintenance de progiciels métiers pour les besoins des membres du groupement et des collectivités adhérentes,**
- **De valider l'adhésion du SIDEDEC au groupement de commandes ainsi créé,**
- **D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,**
- **D'approuver la désignation du SIDEDEC du Jura en tant que coordonnateur du groupement,**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention de groupement, lui donner tous pouvoirs à cet effet ainsi que, d'une façon générale, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de la présente convention constitutive,**
- **D'autoriser le Président à représenter le SIDEDEC en toutes commissions pour les besoins du groupement,**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses inscrites au budget, nécessaires à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière.**

II – Préparation au Comité Syndical

Administration générale et Finances

1/ Finances

1-1 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026

M. Maire

Je tiens tout d'abord à remercier le Président de m'avoir confié une délégation en matière de finances. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit se tenir dans un délai préalable de dix semaines au vote du budget primitif 2026, qui aura lieu le 28 février prochain. Celui-ci permet d'exposer les choix budgétaires prioritaires pour l'année à venir et aux élus d'exprimer leur opinion sur le projet budgétaire d'ensemble. Le séminaire Codir-exécutif, qui s'est tenu le 13 novembre 2025, a permis d'en tracer les grandes lignes, qui vous sont proposées aujourd'hui.

Après une présentation rétrospective sur le mandat, retraçant les éléments financiers et les engagements pris, les orientations budgétaires vous seront présentées avec pour objectifs l'accompagnement des collectivités sur les volets technique, administratif et financier et la mutualisation en matière d'énergies, d'équipements, d'infrastructures, d'informatique et de services numériques. Ces démarches se décomposent en six axes, qui constituent la ligne de conduite du SIDEc du Jura :

- *Axe 1 : garantir l'approvisionnement et les dessertes du territoire (énergies, eau, assainissement, télécommunications, VRD, etc.),*
- *Axe 2 : valoriser et développer le patrimoine communal et le territoire,*
- *Axe 3 : optimiser les coûts de fonctionnement des collectivités,*
- *Axe 4 : accompagner les collectivités dans la transition numérique,*
- *Axe 5 : accompagner les territoires dans la transition énergétique, écologique et numérique,*
- *Axe 6 : renforcer les actions transversales et les services supports du SIDEc du Jura.*

L'analyse financière rétrospective concernant le fonctionnement conclut aux éléments suivants, étant entendu que les montants pour 2025 sont arrêtés au 30 décembre :

DEPENSES REELLES	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (au 30/12)
Charges générales	1 856 914	1 759 315	1 663 482	1 781 571	2 038 860	1 672 027
Charges de personnel	4 651 122	4 601 960	5 237 996	5 532 692	5 845 795	5 904 968
Charges de gestion courante	67 538	129 645	224 094	170 487	321 774	302 629
COTENER	0	2 704	218 774	533 936	455 027	1 117 597
Charges financières	101 296	801 667	23 587	21 480	19 466	16 604
Charges exceptionnelles et provisions	829 586	158 301	577	287	7 897	230
TOTAL DR	7 506 456	7 453 592	7 368 510	8 040 454	8 688 819	9 014 056
RECETTES REELLES						
Prestations de service	2 631 435	2 744 305	2 726 296	2 884 929	3 033 535	3 607 879
Taxes	4 010 224	4 206 543	4 512 099	5 730 372	4 407 866	4 480 377
Participations	470 184	557 045	639 826	687 643	808 436	876 909
COTENER	0	0	110 513	320 172	501 651	1 325 077
Redevances	1 405 056	1 503 336	1 622 629	1 386 274	1 445 964	1 231 576
Intérêts financiers	14	15	221	5 031	5 087	4 899
Remboursement assurance personnel	157 404	57 043	90 256	81 535	53 118	58 080
Produits exceptionnels et provisions	367 231	380 561	0	11 377	300 884	450
TOTAL RR	9 041 548	9 448 849	9 701 839	11 107 334	10 556 541	11 585 246
Capital des emprunts	189 483	228 666	337 253	338 050	339 244	339 695
Solde RR - DR	1 535 091	1 995 257	2 333 329	3 066 880	1 867 723	2 571 191
CAF NETTE	1 345 609	1 766 591	1 996 075	2 728 829	1 528 479	2 231 495

La capacité d'autofinancement nette avoisine les 2 millions d'euros. Un pic à 2,8 millions d'euros est constaté en 2023, lié aux recettes supplémentaires perçues sur la concession d'électricité à la suite de son renouvellement. L'évolution des dépenses entre 2020 et 2025 est notamment due à l'augmentation de la masse salariale ; celle-ci se traduit par une augmentation des produits des services via la vente de prestations, ce qui représente environ 1 million d'euros sur la durée du mandat.

M. Lagnien

Je constate une forte augmentation du poste concernant le Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des Énergies Renouvelables (COT EnR) ; comment l'expliquez-vous ?

M. Maire

Elle s'explique par le fait que le SIDEDEC du Jura avance les subventions allouées aux communes, qui lui sont ensuite remboursées par l'ADEME. Des détails seront apportés sur ce point ultérieurement.

L'analyse financière rétrospective concernant l'investissement et les restes à réaliser conclut aux éléments suivants :

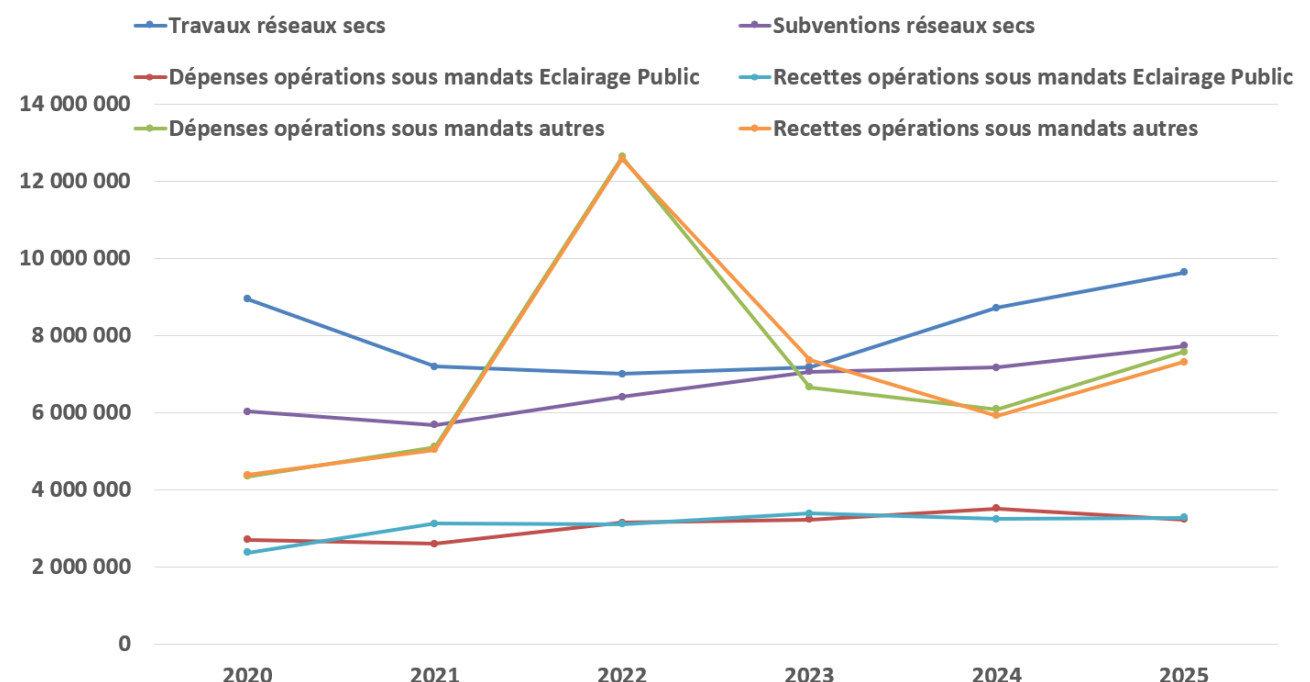
		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Comptabilité distincte rattachée	Eclairage Public	2 506 088	1 914 254	2 618 097	1 500 869	2 686 304	1 602 040	3 443 912	2 210 221	2 626 587	1 661 346	2 278 790	1 267 032
		-591 834		-1 117 228		-1 084 264		-1 233 691		-965 241		-1 011 758	
	EAVA Bat	26 471 150	26 638 762	29 212 543	29 458 305	21 297 505	21 605 514	21 879 350	21 482 553	24 028 397	23 798 982	25 423 663	25 453 546
Compétence SIDEDEC	Réseaux secs	5 417 074	5 753 626	6 132 210	6 012 259	7 119 055	5 239 148	9 695 267	6 708 522	10 020 356	7 153 542	7 504 041	5 987 707
		336 552		-119 951		-1 879 907		-2 986 745		-2 866 814		-1 516 334	
	Investissements autres	398 061	0	69 026	0	926 776	3 000	3 390 883	3 000	2 597 353	0	2 274 774	0
Cumul solde		-485 731		-1 060 443		-3 579 938		-8 005 116		-6 658 823		-4 772 983	

Il est à noter que, si certaines opérations de travaux sont réalisées dans l'année de leur validation, d'autres sont menées sur plusieurs années. En début de mandat, le montant des restes à réaliser oscillait entre 500 000 euros et 1 million d'euros, puis il a augmenté. Ayant perçu des recettes supplémentaires liées à la concession d'électricité, le SIDEDEC du Jura a engagé davantage de dossiers de travaux, ce qui a généré une part importante de restes à réaliser. Ceux-ci seront finalement absorbés en 2026 ; en outre, le niveau d'investissement va ralentir en raison des élections, qui marquent habituellement une période de calme en termes de projets de travaux.

En termes d'opérations réelles en investissement, hors restes à réaliser, il est important d'atteindre l'équilibre. L'activité du SIDEC du Jura a globalement augmenté sur la durée du mandat. Voir tableau :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES REELLES						
Remboursement trop versé sur opérations	105 845	106 389	64 576	283 185	175 801	309 533
Capital emprunts	189 483	228 666	337 253	338 050	339 244	339 695
Immobilisations incorporelles	274 945	284 080	164 809	201 570	450 661	91 108
Subventions Eclairage Public	68 634	65 834	827 301	803 125	1 048 628	1 081 845
Immobilisations corporelles	99 017	331 712	201 412	214 568	119 920	266 900
Travaux SIDEC	21 737	1 429	0	147 547	650 134	152 501
Travaux réseaux secs	8 944 704	7 193 256	6 999 064	7 175 566	8 715 778	9 631 662
Participations aux satellites	290 000	500 000	0	0	1 255 500	0
Opérations sous mandats Eclairage Public	2 695 173	2 592 615	3 141 210	3 227 724	3 505 311	3 223 461
Opérations sous mandats autres	4 344 271	5 109 754	12 631 247	6 652 880	6 086 330	7 567 228
TOTAL DEPENSES REELLES	17 033 810	16 413 736	24 366 872	19 044 215	22 347 308	22 663 933
RECETTES REELLES						
FCTVA	45 997	37 995	165 858	34 456	59 401	128 129
Affectation du résultat	1 844 245	1 533 785	2 158 371	3 333 492	4 845 659	3 312 466
Subventions réseaux secs	6 025 303	5 677 373	6 403 636	7 055 246	7 167 052	7 730 473
Redevance R2	0	0	864 715	848 149	909 969	979 049
Autres subventions	2 565	29 500	0	24 754	75 576	18 144
Emprunt et cautions	0	0	0	0	380	900
Immobilisation en cours compensation	0	0	449 777	113 744	36 686	35 632
Autres immobilisations financières	1 907 079	1 086 130	97 750	0	0	0
Opérations sous mandats - Eclairage Public	2 367 322	3 118 011	3 108 246	3 377 151	3 236 860	3 269 978
Opérations sous mandats autres	4 380 932	5 031 604	12 568 999	7 356 909	5 918 948	7 307 929
TOTAL RECETTES REELLES	16 573 442	16 514 399	25 817 352	22 143 902	22 250 531	22 782 699
RESULTAT RRI-DRI	-460 368	100 663	1 450 480	3 099 687	-96 776	118 766

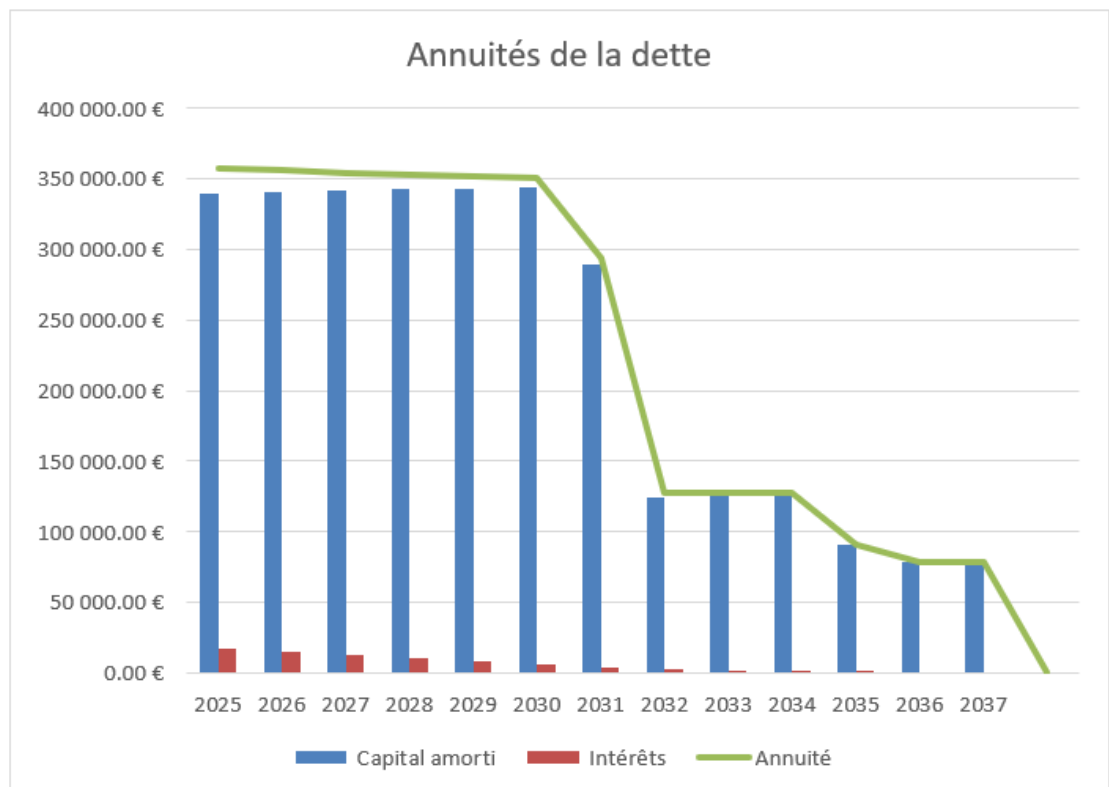
L'évolution des dépenses liées aux travaux d'électricité et aux travaux effectués sous mandat montre une corrélation entre recettes et dépenses. Les travaux sous mandat sont à l'équilibre et, en ce qui concerne les travaux sur les réseaux secs, un écart entre dépenses et recettes est constaté ; en effet, le SIDEC du Jura a accéléré les travaux et a traité plus de dossiers. Voir schéma :

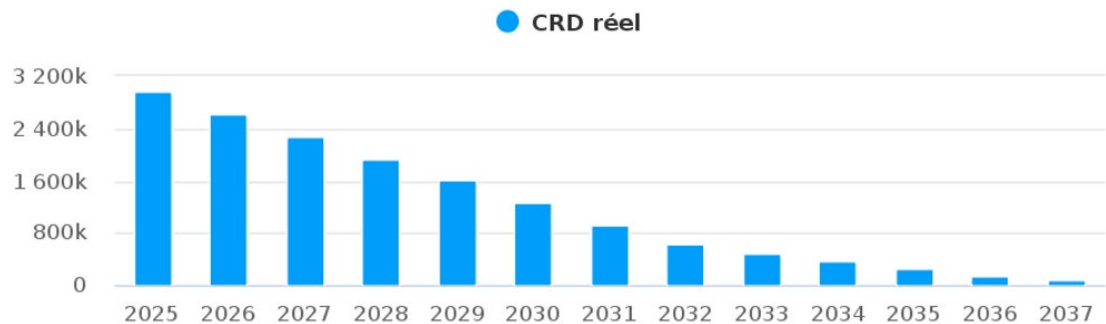


Concernant les réseaux secs, plus de 2 400 opérations ont été réalisées sur la période 2020-2025 pour un montant total de travaux de 87 002 783 € TTC et une participation du SIDEC du Jura à hauteur de 19 232 415 €. Il est à noter que le SIDEC veille à allouer les marchés de travaux, afin de les rendre accessibles aux entreprises locales. Le scénario socle pour l'année 2026 est plus modeste, avec 265 opérations visées pour un montant de 12 302 000 € TTC de travaux et une participation du SIDEC de 1 966 068 €. Voir tableau :

Année	TOTAL 2020-2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 Socle
NB d'opérations	2 407	329	358	396	471	452	401	265
Montant TTC travaux	87 002 783	10 612 140	12 596 407	15 258 277	17 906 933	15 972 993	14 656 033	12 302 000
participation SIDEC	19 232 415	2 502 421	2 836 345	3 690 775	3 970 361	3 391 493	2 841 020	1 966 068

Concernant la dette, la situation est satisfaisante. Les annuités sont fixées et le capital restant dû se décompose comme suit : 1 272 498 € pour l'emprunt auprès du Crédit Agricole, 411 918 € pour deux emprunts auprès de la Banque Postale et 941 700 € pour l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts. Il est à noter que le prêt contracté auprès du Crédit Agricole au taux de 3,74 % a fait l'objet en 2021 d'un remboursement par anticipation ; le capital restant dû a été renégocié, ce qui a abouti à un prêt sur 10 ans au taux de 0,57 %, soit un gain de 126 684,15 €. En outre, la capacité de désendettement, qui était de 4,62 ans en 2019, passe à 1 an en 2026. Voir schémas :



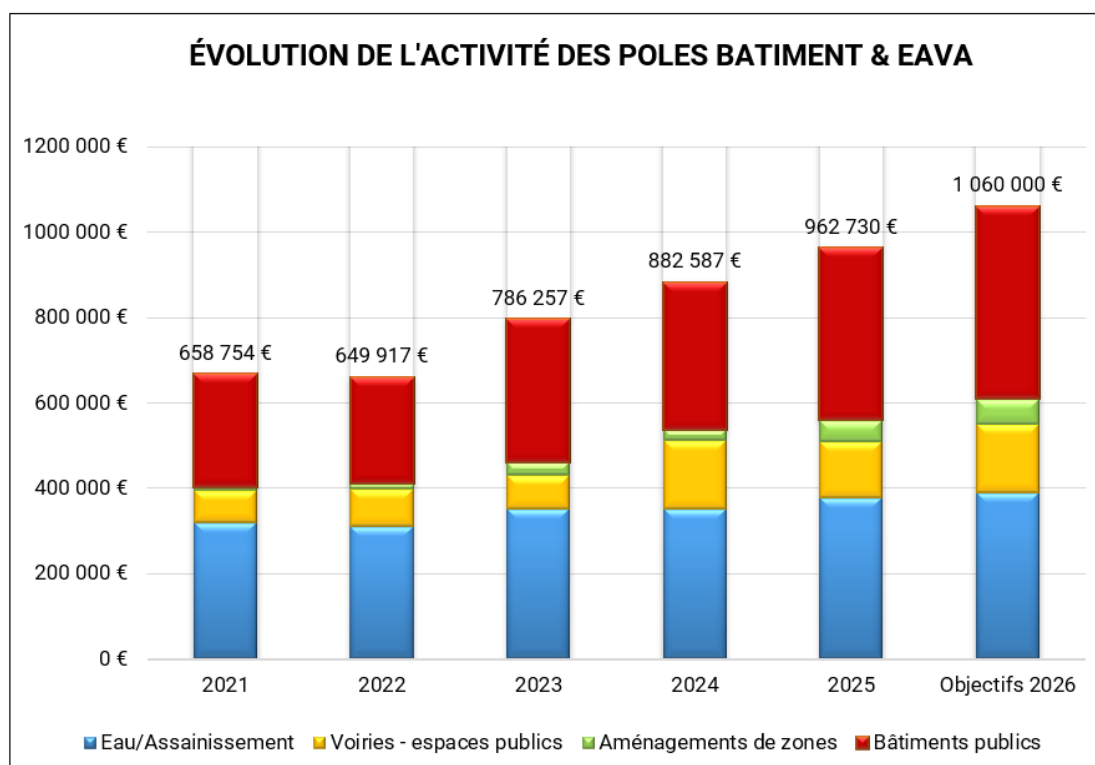
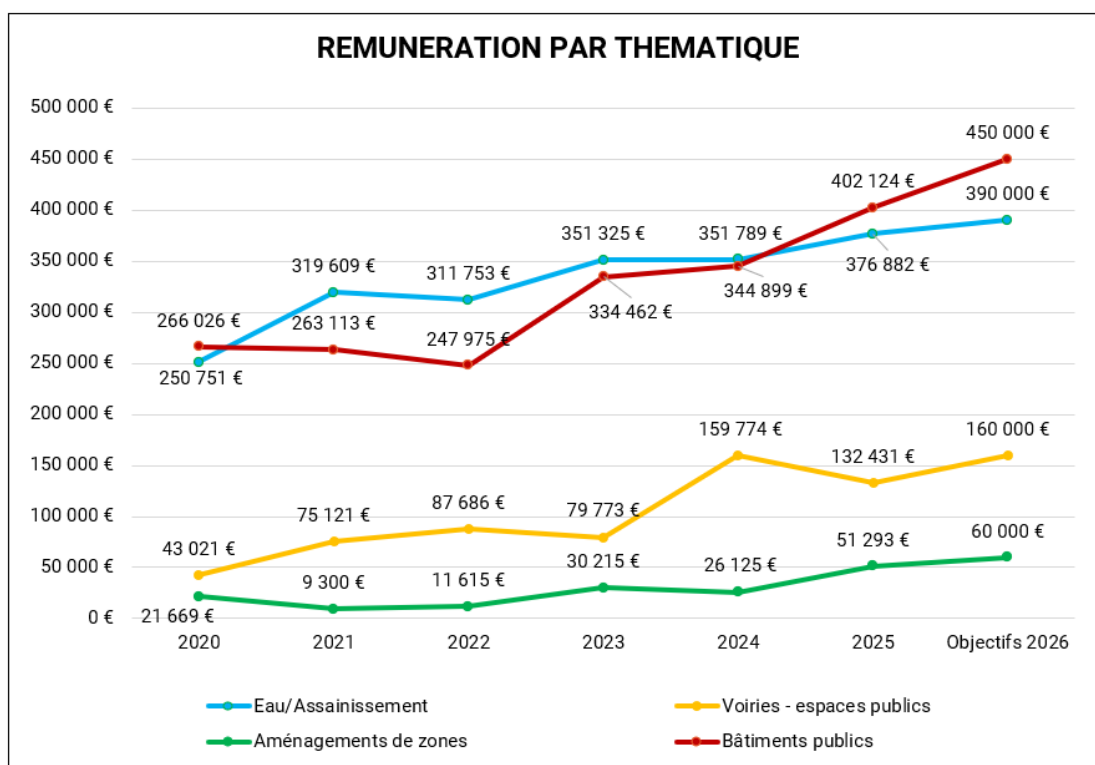


Le premier axe concerne la garantie d'approvisionnement et des dessertes du territoire jurassien en énergies, eau, assainissement, télécommunications, voirie et réseaux divers, etc.

Concernant les travaux sur les réseaux de distribution d'électricité, le scénario socle planifié pour 2026 porte sur 265 opérations pour un montant total de travaux de 12 302 000 € et une participation du SIDEC du Jura à hauteur de 1 966 068 €. Le SIDEC est propriétaire de 378 km de fourreaux. Il est prévu de laisser le soin au prochain Comité Syndical de déterminer les besoins en éventuelles opérations supplémentaires, selon les marges de manœuvre disponibles.

Concernant l'accompagnement des projets EnR thermiques (biomasse, solaire, valorisation énergétique) et le développement de réseaux de chaleur, un deuxième contrat est en cours avec l'ADEME pour la gestion du Fonds Chaleur. Le montant prévu à verser à ce titre en 2026 s'élève à 1 635 000 €, dont 1 300 000 € seront remboursés par l'ADEME ; un décalage intervient entre les dépenses effectuées par le SIDEC du Jura et le remboursement par l'ADEME. En outre, 66 000 € seront perçus au titre de l'animation du Contrat d'Objectif Territorial. Les principales opérations réalisées fin 2024-2025 ont concerné Arbois, l'Abbaye d'Acey, Domblans, Mouchard et l'EHPAD de Saint-Aubin.

Le second axe concerne la valorisation et le développement du patrimoine et du territoire des collectivités. Une évolution constante des activités menées par les différents pôles (bâtiments publics, eau et assainissement, voirie et aménagement) est à noter, portée par une approche transversale et un travail en mode projet. Voir schémas :



Le troisième axe concerne l'optimisation des coûts de fonctionnement des collectivités.

Concernant le groupement d'achats d'énergie, face à la flambée des prix de l'électricité en 2021-2022, le SIDEDEC du Jura a accompagné 216 membres éligibles au Tarif Réglementé de Vente de l'électricité (TRVe) au 1^{er} janvier 2023 et a mis en place l'amortisseur pour les 153 collectivités non éligibles. La flambée des prix du gaz naturel de 2021 a également pu être contenue grâce au groupement d'achat. Un nouveau marché s'applique à partir du 1^{er} janvier 2026 pour le groupement d'achat d'électricité : Engie est l'attributaire pour les bâtiments et Octopuss Énergie pour l'éclairage public.

Mme Heurtier

À titre d'illustration, un gymnase situé à Saint-Claude ayant bénéficié de ce dispositif a pu réaliser une économie annuelle d'environ 17 000 € sur ses dépenses de chauffage et de gaz.

M. Maire

Le Département, qui adhère également au groupement d'achat, a indiqué avoir réalisé des économies non négligeables.

En termes de conseil en énergies, les collectivités adhérentes ont pu optimiser le fonctionnement des installations énergétiques de leur patrimoine : une équipe d'experts pluridisciplinaire a en effet réalisé des diagnostics et des opérations de maintenance d'installations de chauffage. En outre, une campagne d'isolation des combles a été menée, ainsi que des études d'opportunité pour des installations de production d'énergies renouvelables thermiques et photovoltaïques. Une baisse des cotisations CEP (Conseil en Énergie Partagé) est à prévoir en 2026 ; les deux postes dédiés sont partiellement financés, le reste à charge étant supporté par le SIDEDEC du Jura. Voir tableau :

FONCTIONNEMENT RECETTES					
70 - PRESTATIONS DE SERVICE	RAPPEL 2024 BP + DM	BP 2025	Facturé	Taux de réalisation BP 2025	Propositions 2026
Nombre d'adhérents groupement achat gaz		60	60	100%	0
Cotisations 2025 - 2027	0.00 €	31 474	37 959	121%	0
Nombre d'adhérents groupement achat élec					305
Cotisations HT 2026 - 2028					88 333
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	RAPPEL 2024 BP + DM	BP 2025	Facturé	Taux de réalisation BP 2025	Propositions 2026
Nombre d'adhérents CEP	67	90	72	80%	67
Cotisations CEP	68 000.00 €	80 000	50 701	63%	62 100

Concernant les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), peu de dossiers seront traités en 2026 en raison de la diminution du volume de travaux. Priorité sera donnée aux CEE « coup de pouce », notamment pour le chauffage tertiaire, sachant que d'autres pistes sont envisagées, telle que la précarité des logements communaux. Le

SIDEC du Jura a vendu plus de CEE à un prix supérieur, donc la recette pour l'année 2025 est supérieure aux prévisions.

Concernant l'éclairage public, la modernisation des équipements et l'optimisation des coûts, via le passage à l'éclairage LED et les extinctions nocturnes, ont entraîné une augmentation du nombre d'adhérents et de points lumineux gérés sur la durée du mandat. Il est prévu de déployer en 2027 un nouveau service e-lum® intégrant un pilotage à distance des installations et une gestion simplifiée. Voir tableau :

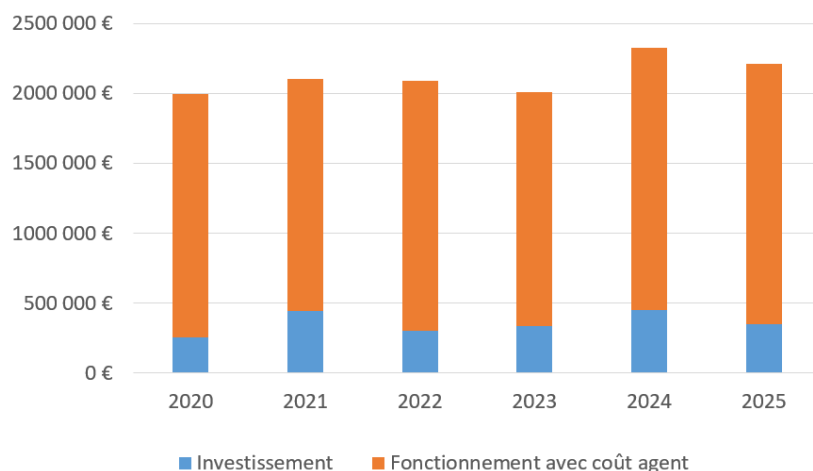
Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Nombre d'adhérents à e-lum	196	211	220	222	226	225	226
Nombre de points gérés	23 488	25 707	26 842	26 888	29 729	29 717	30 000
Contributions e-lum	412 981 €	421 709 €	449 979 €	474 798 €	504 336 €	505 780 €	510 000 €

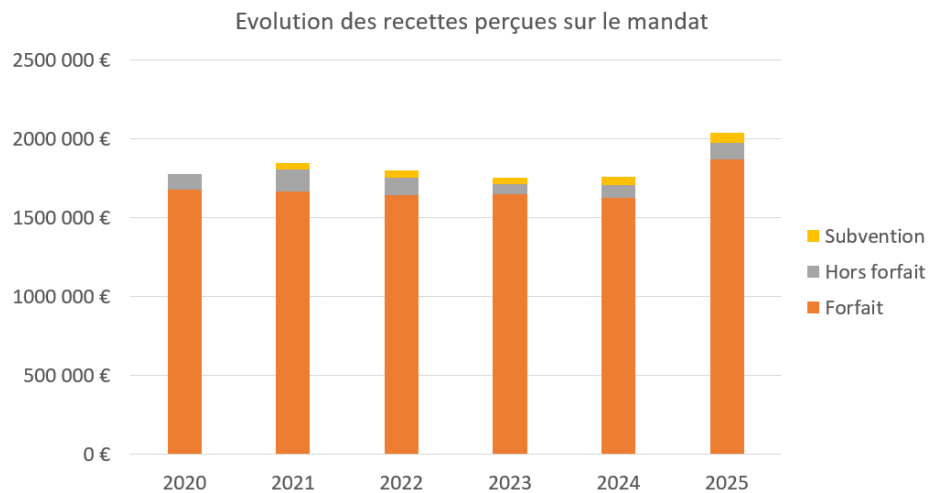
Le quatrième axe concerne l'accompagnement des collectivités dans la transition numérique.

Les dépenses pluriannuelles sont avancées par le SIDEC du Jura, puis refacturées année par année, ce qui entraîne un écart entre les dépenses et les recettes. Le montant des dépenses prévues pour 2026 s'élève à 2 100 000 €, en légère baisse par rapport à l'année précédente ; celui des recettes s'élève à 1 925 000 €. Des dépenses seront transférées de la section d'investissement vers la section de fonctionnement ; en effet, les logiciels informatiques font l'objet de droits d'utilisation et non plus d'acquisition. Face à l'augmentation générale des tarifs, le SIDEC du Jura développe des stratégies en vue d'optimiser les coûts, dont notamment la gestion globalisée des outils informatiques.

Voir schémas dépenses et recettes :

Evolution des dépenses réalisées sur le mandat





Le cinquième axe concerne l'accompagnement des territoires dans la transition énergétique, numérique et écologique.

À ce titre, le SIDEC du Jura conçoit pour le compte des collectivités des projets d'autoconsommation collective sur des installations photovoltaïques en ombrières ou en toitures, afin de valoriser l'électricité produite. La création de Boucl'EnR Comtoise agissant comme Personne Morale Organisatrice (PMO) appuie ce dispositif, sur le département du Jura, sur celui du Doubs et sur la Haute Saône. En outre, la SEM EnR Citoyenne a procédé à une augmentation de capital, afin de poursuivre le développement des nombreux projets à son portefeuille. Le SIDEC du Jura a également pris une participation au capital de la SAS Héméré, qui propose du tiers financement, complétant ainsi le panel d'outils mis à disposition des collectivités désireuses de développer des projets d'énergies renouvelables sur leur territoire. En parallèle, le SIDEC continue de porter le réseau Les Générateurs en Bourgogne-Franche-Comté avec la signature d'une deuxième convention ; un seul des deux postes, partiellement financés par l'ADEME et les sept autres syndicats d'énergie de la région, sera conservé en 2026. Il est enfin à noter que le SIDEC du Jura s'est voulu exemplaire en installant sur le parking de ses agents des ombrières photovoltaïques destinées à l'autoconsommation, des bornes de recharge pour les véhicules électriques, ainsi qu'une chaufferie à granulés bois.

M. Richard

L'électricité produite par les ombrières du parking du SIDEC est-elle intégralement autoconsommée ?

M. Maire

Cela n'a pas été le cas en 2024, période durant laquelle la revente du surplus de l'électricité produite restait avantagée. Aujourd'hui, il serait plus intéressant d'augmenter le taux d'autoconsommation en utilisant des batteries de stockage. En effet, le prix des panneaux photovoltaïques a nettement diminué, ce qui permet d'envisager l'acquisition de batteries et ainsi d'augmenter la part d'autoconsommation, d'autant plus que le prix de revente de l'électricité est

maintenant peu avantageux. De manière générale, les données économiques d'un projet donné évoluent rapidement, alors même que les études durent longtemps. Il faut donc prendre le risque de se lancer dans un projet malgré les inévitables incertitudes, puis s'adapter au fil de son avancée en prenant en compte les nouveaux éléments. Le projet d'ombrières photovoltaïques d'ECLA sur le parking du centre nautique Aquarel, auquel le SIDEDEC du Jura a pris part, participe d'ailleurs de ce principe.

Par ailleurs, pour accompagner les collectivités efficacement, le SIDEDEC du Jura prend part à la convention régionale de la transition énergétique portée par les huit syndicats d'énergie, par la Région, par la Préfecture de région et par l'ADEME. Un comité de pilotage est d'ailleurs programmé le 15 janvier 2026 en présence de la DREAL. Cette réunion sera l'occasion d'aborder plusieurs sujets importants, dont notamment l'harmonisation des niveaux de performance en termes de rénovation énergétique des bâtiments publics et tertiaires et les difficultés rencontrées pour le développement des énergies renouvelables. Sur ce dernier point, il est à noter que les services instructeurs ne peuvent être considérés comme facilitateurs ; s'y ajoute la question du raccordement électrique au réseau, dont les capacités sont limitées par son état vieillissant et son inadaptation. D'ailleurs, la mise en œuvre du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) dépend, elle aussi, de ces capacités de raccordement.

En termes de mobilité, le Comité Syndical du SIDEDEC du Jura a fait le choix de ne pas s'engager dans le schéma des bornes IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques). Cette décision s'est avérée judicieuse, puisque l'activité est généralement déficitaire.

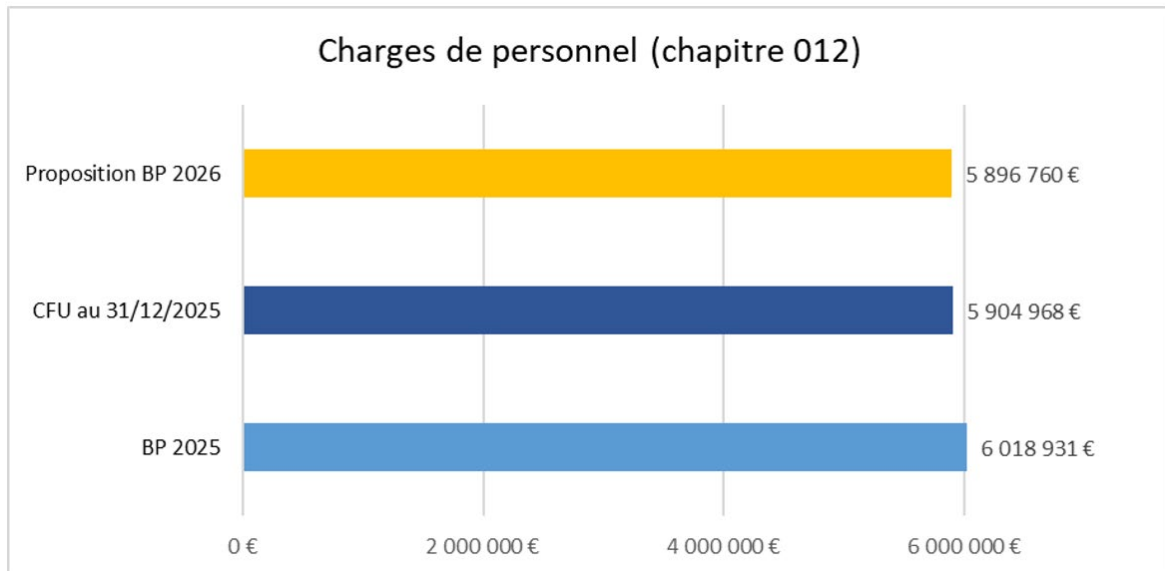
Le sixième axe concerne le renforcement des actions transversales au sein du SIDEDEC du Jura, ainsi que l'optimisation de ses services supports, qui permettent aux services opérationnels de fonctionner.

Le partenariat avec Électriciens Sans Frontières se poursuit en 2026.

En termes de communication et d'innovation collaborative, il s'agit de faire du SIDEDEC du Jura un acteur connu et reconnu via ses réalisations. Pour ce faire, un budget de 80 000 € est prévu pour la refonte du site internet du SIDEDEC, pour l'accompagnement des agents en matière d'innovation collaborative et de travail en mode projet, ainsi que pour les supports de communication récurrents, tels que le rapport d'activité annuel. Le SIDEDEC du Jura est membre du réseau régional des Pionniers de l'Innovation Publique, en lien avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Préfecture de Région et le CNFPT.

Il est à noter que les charges à caractère général du SIDEDEC du Jura sont en légère augmentation (6,83 % par rapport à 2025) pour un montant de 681 730 €. Celle-ci s'explique par le renouvellement des contrats d'assurances, qui ont connu une hausse de 38 %, par l'inscription des provisions pour les contentieux (soit 143 326 € en dépenses de fonctionnement), ainsi que par la monétisation d'obligation légale des jours CET (soit 175 554 €).

En termes de charges de personnel, le Compte Financier Unique (CFU) sur ce poste s'établit à 5 904 968 €. Il est à noter que la cotisation patronale CNRACL a augmenté de 3 % au 1^{er} janvier 2026. Voir schéma :



Le scénario socle du budget primitif pour l'année 2026 en section de fonctionnement conclut aux éléments suivants :

	BP 2025	CFU 2025 anticipé	BP 2026
Fonctionnement Dépenses			
Réelles			
Chapitre 011 : charges générales	2 018 896,00	1 798 395,58	2 211 248,50
Chapitre 012 : charges de personnel	6 018 931,00	5 904 968,05	5 896 760,00
Chapitre 65 : autres charges	1 734 016,00	1 431 457,51	2 117 568,51
Chapitre 66 : charges financières	17 310,16	17 304,29	15 180,71
Chapitre 67 : charges spécifiques	1 000,00	230,00	1 000,00
Chapitre 68 : provisions	0,00	0,00	318 880,26
Ordre			
Chapitre 023 : auto-financement	3 564 584,19	0,00	2 682 078,65
Chapitre 042 : amortissements	801 818,00	783 843,68	946 318,00
TOTAL	14 156 555,35	9 936 199,11	14 189 034,63
Fonctionnement Recettes			
Réelles			
Chapitre 013 : atténuation de charges	51 261,00	58 079,79	0,00
Chapitre 70 : produits des services	3 606 257,67	3 607 879,31	3 601 778,00
Chapitre 731 : fiscalité	4 453 535,00	4 480 376,63	4 275 000,00
Chapitre 74 : participations	1 925 751,00	2 201 985,35	2 107 300,00
Chapitre 75 : autres produits	1 310 132,00	1 231 575,81	1 175 157,00
Chapitre 76 : produits financiers	4 965,00	4 899,30	100,00
Chapitre 77 : produits spécifiques	0,00	450,00	0,00
Ordre			
Chapitre 002 : excédent reporté	0,00		647 565,63
Chapitre 042 : trvx régie / amo sub / neutralisation	2 804 653,68	1 344 318,00	2 382 134,00
TOTAL	14 156 555,35	12 929 564,19	14 189 034,63

En section d'investissement :

	2025				2026		
	Budget total	RAR 2024	TOTAL budgété	CFU 2025	BP	RAR 2025	TOTAL
Investissement Dépenses							
Réelles							
Chapitre 13 : remboursement trop versé	347 831,00	37 061,42	384 892,42	309 532,72	300 000,00	37 539,30	337 539,30
Chapitre 16 : remboursement capital	340 900,00		340 900,00	339 695,39	342 345,00	0,00	342 345,00
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	326 700,00	21 125,42	347 825,42	91 107,90	332 000,00	39 295,22	371 295,22
Chapitre 204 : Subvention Eclairage Public	904 184,00	924 159,00	1 828 343,00	1 081 845,31	577 068,00	710 355,60	1 287 423,60
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	340 486,59	29 019,30	369 505,89	266 900,36	103 100,00	16 679,81	119 779,81
Chapitre 23 : travaux en cours	9 260 903,41	10 133 843,82	19 394 747,23	9 784 162,53	8 090 797,65	7 502 445,37	15 593 243,02
Chapitre 26 : participations		1 455 500,00	1 455 500,00		0,00	1 455 500,00	1 455 500,00
Chapitre 27 : autres immo. Financières		17 000,00	17 000,00		0,00	17 000,00	17 000,00
Chapitre 4581 : opérations sous mandat	17 121 908,00	26 652 050,60	43 773 958,60	10 736 971,00	7 277 773,00	27 692 276,57	34 970 049,57
Chapitre 4582 : op. sous mandat (trop versé)	130 000,00	2 933,45	132 933,45	53 718,18	80 000,00	10 175,70	90 175,70
Ordre			0,00				
Chapitre 040 : Trvx régie/amo.sub./neutra	2 804 653,68		2 804 653,68	1 344 318,00	2 382 134,00		2 382 134,00
Chapitre 041 : op. patrimoniales	505 660,00		505 660,00	500 660,00	5 000,00		5 000,00
TOTAL	32 083 226,68	39 272 693,01	71 355 919,69	24 508 911,39	19 490 217,65	37 481 267,57	56 971 485,22
Investissement Recettes							
Réelles							
Chapitre 10: besoin en financement	3 312 465,58		3 312 465,58	3 312 465,58	2 345 799,45		2 345 799,45
Chapitre 10 : FCTVA	113 971,00		113 971,00	128 128,93	71 482,00		71 482,00
Chapitre 13 : subventions	9 661 193,00	7 118 320,53	16 779 513,53	8 727 665,79	8 401 666,00	5 983 117,70	14 384 783,70
Chapitre 16 : emprunts et cautions	646 108,96		646 108,96	900,00	900,00		900,00
Chapitre 23 : remboursement trop payé	5 000,00	35 221,45	40 221,45	35 631,73	5 000,00	4 589,72	9 589,72
Chapitre 4581 : op. sous mandat (trop payé)	130 000,00		130 000,00	28 208,84	80 000,00	0,00	80 000,00
Chapitre 4582 : opérations sous mandat	17 121 908,00	25 460 328,08	42 582 236,08	10 549 698,05	7 277 773,00	26 720 578,59	33 998 351,59
Chapitre 024 : produits de cession	10 450,00		10 450,00	0,00	20 000,00		20 000,00
Ordre							
Chapitre 001 : excédent reporté	2 868 890,90		2 868 890,90		2 427 182,11		2 427 182,11
Chapitre 021 : auto-financement	3 564 584,19		3 564 584,19		2 682 078,65		2 682 078,65
Chapitre 040 : amortissements	801 818,00		801 818,00	783 843,68	946 318,00		946 318,00
Chapitre 041 : op. patrimoniales	505 660,00		505 660,00	500 660,00	5 000,00		5 000,00
TOTAL	38 742 049,63	32 613 870,06	71 355 919,69	24 067 202,60	24 263 199,21	32 708 286,01	56 971 485,22

Le résultat prévisionnel de l'exercice, d'environ 600 000 €, fera office de réserve pour continuer d'absorber les restes à réaliser et pour financer éventuellement d'autres investissements, laissés à l'appréciation du Comité Syndical nouvellement constitué.

M. Blanchet

Je suis surpris du taux d'augmentation de 38 % des assurances.

M. Maire

Il s'agit d'une augmentation générale, qui impacte le SIDEC du Jura au même titre que les autres collectivités.

M. BRUNEL

Les candidats assureurs sont peu nombreux. J'ai présidé la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution de ces marchés publics d'assurance : sur les 5 lots, 4 lots étaient infructueux (aucune offre).

M. Ginet

Les accidents climatiques participent de cette augmentation tarifaire.

M. Molin

Tout à fait. De fortes augmentations sur ce poste sont également constatées au Département comme au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Certaines structures peinent d'ailleurs à trouver des assureurs.

M. Lagnien

À mon sens, il faut évaluer l'augmentation de la sinistralité propre à chaque collectivité.

M. Brunel

Je tiens à remercier M. Maire et les équipes du SIDEC pour le travail accompli, qui a mené aujourd'hui à un exposé clair et précis. De manière générale, le SIDEC du Jura maîtrise ses charges et son taux d'endettement est faible grâce à la renégociation de l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole.

Avis favorable du Bureau

1-2 Évolution des coûts d'intervention du SIDEC pour les prestations de services

M. Maire

Le Comité Syndical a validé depuis 2008 le fait que les prestations réalisées au profit d'autres collectivités (mandat, maîtrise d'œuvre ou assistance à maîtrise d'ouvrage) donnent lieu au versement d'une rémunération calculée en application des prix de revient journaliers multipliés par le nombre de jours d'intervention pour chaque catégorie d'agents. Il s'agissait jusqu'à présent d'un tarif propre à chaque Direction, calculé en fonction du coût de la masse salariale dédiée.

Aujourd'hui, les Directions travaillant en mode projet, il convient d'actualiser la grille des rémunérations, afin de tenir compte du niveau d'expertise mobilisé. Voir tableau :

Propositions de catégories de rémunération	Coût journalier HT
Responsable d'affaire / Chargé de projet sénior	780 €
Chargé de projet confirmé / Expert financier / Juriste / Chargé de gestion sénior	650 €
Chargé de projet / Chargé de gestion confirmé	550 €
Chargé de gestion	450 €

Ces tarifs seront ajustés chaque année sur la base des indices d'ingénierie SYNTEC, comme suit : $C = 0,15 + 0,85 \text{ INGm/INGo}$.

M. Cêtre

Quel pourcentage d'augmentation ces tarifs représentent-ils ?

M. Maire

Cela représente une augmentation de 15 % pour le niveau technicien, de 20 % pour le niveau expert et de 26 % pour le niveau administratif.

M. Cêtre

Partant du principe que le SIDEDEC du Jura n'a qu'une année d'endettement, il serait souhaitable qu'il démontre sa capacité à travailler de manière satisfaisante, sans pour autant augmenter ses tarifs.

M. Maire

J'entends ; il convient cependant de prendre en compte le fait qu'il n'est pas permis de vendre des prestations de service à perte ou à un tarif inférieur à celui de la concurrence. En outre, les prestations au forfait sont facturées au coût réel.

M. Cêtre

Certes, mais le SIDEDEC du Jura est en bonne santé financière.

M. Maire

La prudence est de mise en cette année d'élections. Le SIDEDEC du Jura doit s'adapter au rythme des collectivités et anticiper une reprise supposément importante en 2027.

Mme Heurtier

La réserve financière constituée pourrait être orientée vers les investissements au profit des communes plutôt que vers les prestations de services.

Mme Normand

Le SIDEDEC du Jura travaille actuellement sur une prospective financière envisageant différents scénarios, dont une diminution de l'accise sur l'électricité. Sur ce point, il est tributaire des décisions prises par Bercy. Les activités des pôles du SIDEDEC doivent s'exercer avec un équilibre financier, afin que certaines d'entre elles ne financent pas les autres, au risque que la Chambre Régionale des Comptes le rappelle fermement. Il s'agit d'optimiser le temps passé, de faire mieux avec moins et d'améliorer les pratiques.

M. Maire

Il est primordial que les bénéfices liés à la taxe sur la consommation d'électricité servent à financer des travaux sur les réseaux.

Avis favorable du Bureau

1-3 Évolution du guide des tarifs informatiques

M. Ginet

Depuis de nombreuses années, le SIDEDEC du Jura propose à ses membres de bénéficier de services informatiques en lien avec les compétences qu'ils exercent. Le guide des services informatiques et numériques regroupe l'ensemble des missions proposées. Il convient de valider l'évolution de ce guide pour respecter le contexte réglementaire, l'évolution des coûts et les nouvelles missions.

Ce guide propose :

- *La maintenance et l'accès aux packs logiciels métiers. La tarification est forfaitaire en fonction du nombre d'habitants et du type de collectivité. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité), au-delà du troisième, seront facturés 130 € HT par certificat,*
- *L'accès à Géojura est tarifé forfaitairement en fonction du nombre d'habitants et du type de collectivité. Les modules métiers supplémentaires seront facturés à part entre 250 € et 350 € par an,*
- *La maintenance des matériels et des logiciels systèmes est tarifée forfaitairement en fonction du nombre de postes et du type de collectivité. Les sauvegardes externalisées et les noms de domaine seront facturés hors forfait,*
- *Toutes les autres missions seront facturées au titre de prestations de services soumises à la TVA en vigueur.*

Cette proposition prend en compte les différentes remarques des utilisateurs pour expliciter la tarification appliquée.

Les principaux changements en termes d'évolution des tarifs portent sur :

- *Les forfaits Assistance Outils Métiers et Géojura, qui augmentent de 2,29 %. Cette augmentation se base sur l'indice SYNTEC révisé, référence pour les services et prestations auditable chaque année et est conforme au plan d'amortissement du nouveau Géojura. Cet ajustement est raisonnable et transparent au vu de l'évolution des coûts des outils et des prestations informatiques pratiquées par les éditeurs. Il n'y aura pas d'augmentation pour la maintenance des matériels (pack maintenance) ; cependant, les interventions comprises dans le forfait seront supprimées. Il s'agit également d'anticiper une mise en conformité destinée à donner suite aux premières remarques de la Chambre Régionale des Comptes sur le fait que ces interventions entrent dans le champ concurrentiel et doivent donc être soumises à la TVA. Les forfaits « protection de données » et « datastore » seront ajustés avec une hausse de 2,29 %. Une évolution progressive de la tarification des sauvegardes pour les communes sera appliquée, la subvention couvrant cette prestation prenant fin en 2026 ; une participation de 50 % du tarif public sera donc demandée en 2026 et en 2027. En outre, la TVA s'appliquera pour toutes les collectivités.*
- *Les prestations et fournitures de produits hors forfait soumises à la TVA : les certificats supplémentaires, à compter du troisième, y seront soumis. En ce qui concerne les noms de domaine professionnels sécurisés, une nouvelle tarification sera appliquée à compter du deuxième, soit 25 € HT par an.*
- *Le forfait déplacement sera également actualisé, celui-ci n'ayant connu aucune revalorisation depuis sa mise en place. Il sera porté à 54 € contre les 42 €*

pratiqués jusqu'ici. Cette augmentation est basée sur l'inflation, qui a évolué de + 27,9 % entre 2011 et 2025.

Avis favorable du Bureau

2/ Fonctionnement institutionnel

2-1 État des travaux 2024/2025 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

M. Brunel

Le Président de la CCSPL doit présenter à son assemblée un état des travaux réalisés par cette commission, conformément à l'article L. 1413-1 du CGCT. Le Président du SIDEDEC du Jura a également été désigné Président de la CCSPL.

La CCSPL s'est réunie une fois en 2024, le 14 novembre, pour le choix du mode de gestion pour la construction et l'exploitation du futur réseau de chaleur de Mouchard et les caractéristiques du contrat de concession de service public afférent. Elle a émis un avis favorable à l'unanimité à la conclusion d'un contrat de concession.

La CCSPL s'est réunie une fois en 2025, le 5 juin, pour le choix du mode de gestion pour la construction et l'exploitation du futur réseau de chaleur de Septmoncel Les Molunes et les caractéristiques du contrat de concession de service public afférent. Elle a émis un avis favorable à l'unanimité à la conclusion d'un contrat de concession.

Il est donc proposé de prendre acte du bilan des travaux 2024/2025 de la CCSPL.

Avis favorable du Bureau

2-2 Actualisation du tableau des effectifs

M. Brunel

À la suite de mouvements de personnel depuis le dernier Comité Syndical du 15 novembre 2025, il convient d'actualiser le tableau des emplois et des effectifs. Pour faciliter le recrutement d'un agent à la suite d'un départ, l'emploi de Technicien Assistance Outils Métiers est modifié et devient Assistant Support Logiciels Métiers.

En termes d'effectifs, le SIDEDEC du Jura est composé au 14 janvier 2026 de 91 agents (90,40 ETP), dont 52 titulaires (51,80 ETP) et 39 non titulaires sur emplois permanents (38,60 ETP).

Avis favorable du Bureau

Patrimoine, Énergies et Réseaux

3/ Exploitation et énergies

3-1 Désignation d'un nouvel administrateur au sein de la SPL Jura Chaleur Renouvelable

Mme Heurtier

Par délibération du 4 décembre 2025, le conseil municipal de Septmoncel Les Molunes a autorisé l'achat de 40 actions de la SPL Jura Chaleur Renouvelable à leur valeur nominale de 1 000 € appartenant au SIDEC du Jura.

Cela permet à la commune de bénéficier d'un siège au conseil d'administration de la SPL et d'asseoir son implication effective dans la direction du projet de réseau de chaleur actuellement mené par la SPL sur son territoire.

Les statuts de la SPL prévoient des procédures de préemption et d'agrément, qui sont en cours. À l'issue de ces procédures, le capital serait réparti comme suit : 420 actions pour le SIDEC du Jura (soit 84 % du capital), 40 actions pour la commune de Mouchard (soit 8 % du capital) et 40 actions pour la commune de Septmoncel Les Molunes (soit 8 % du capital).

En application du CGCT, les statuts de la SPL prévoient qu'« en outre, et toujours afin de respecter les dispositions de l'article L. 1524-5, lors de chaque entrée ou sortie du capital, le nombre de sièges pourvu au conseil d'administration sera revu pour l'ensemble des actionnaires dans des conditions permettant de maintenir la représentation à hauteur du capital détenu ». Ce même article L. 1524-5 prévoit que : « toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire a droit au moins à un représentant au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, désigné en son sein par l'assemblée délibérante concernée ».

Le conseil d'administration est actuellement composé de deux représentants du SIDEC du Jura, M. Buchot (PDG) et M. Poulet, et un représentant de la commune de Mouchard, Mme Hählen.

Ainsi, afin de maintenir un nombre de sièges au conseil d'administration proportionnel au capital détenu respectivement par chaque collectivité ou groupement, l'entrée d'un nouvel actionnaire au sein de la SPL oblige le SIDEC à nommer un nouvel administrateur pour conserver une représentation majoritaire au conseil d'administration. Dans un souci de bonne administration de la SPL, il convient de procéder à la nomination de ce nouvel administrateur, étant rappelé que sa prise de fonction est subordonnée au transfert effectif de propriété des actions à l'issue des procédures en cours.

Enfin, il est précisé qu'avec le renouvellement général des conseils municipaux et du Comité Syndical, il sera également procédé à une nouvelle désignation des quatre administrateurs. Cependant, afin de ne pas bloquer la gestion des affaires courantes, il est nécessaire d'anticiper toutes réunions du conseil d'administration postérieures à la cession des actions entre le SIDEC du Jura et la SPL Jura Chaleur Renouvelable.

Avis favorable du Bureau

III – Informations

1 – Compte rendu de la délégation accordée au Président : marchés publics

M. Brunel

Conformément aux exigences légales, je rends compte de l'exercice des délégations accordées par délibérations n°2167 du 12 février 2022 et n°2399 du 14 juin 2025.

LISTE DES MARCHES SIDE C CONCLUS DEPUIS LE 15/11/2025

N° MARCHÉ	OBJET	DATE NOTIFICATION	NOM ET CODE POSTAL ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT en €	DURÉE
25M0015	SIDE C SAD FOURNITURE DE GRANULES DE BOIS EN VRAC	25/11/2025	JURA PELLETS SCIERIE CHAUVIN ROUTE DE FRASNE 39250 MIGNOVILLARD	3 990.00	LIVRAISON UNIQUE
25M0016	SIDE C - MAINTENANCE ET HEBERGEMENT GEOLUX NOMADE ET GEOLUX PIC	19/12/2025	SIG IMAGE 2 Allée Théodore MONOG 64210 BIDART	150 000.00	48 MOIS
25M0017	SIDE C SAD FOURNITURE DE GRANULES DE BOIS EN VRAC	19/12/2025	JURA PELLETS SCIERIE CHAUVIN ROUTE DE FRASNE 39250 MIGNOVILLARD	2 850.00	LIVRAISON UNIQUE
26M0001	SIDE C - Assurances - Cyber risques (ex-lot n°5)	13/11/2025	AURA COURTAGE 42000 SAINT-ETIENNE	4 600.05	60 MOIS
26M0003	SIDE C - Assurance flotte automobile (ex-lot n°4)	16/12/2025	Groupama Grand Est 21000 DIJON"	55 728.25	60 MOIS
26M0004	SIDE C - Assurances - Transport de marchandise par route (ex-lot n°4)	16/12/2025	Groupama Grand Est 21000 DIJON"	1 750.00	60 MOIS
26M0005	SIDE C - Assurances - Mission des collaborateurs et administrateurs (ex-lot n°4)	16/12/2025	Groupama Grand Est 21000 DIJON"	9 649.20	60 MOIS
26M0006	SIDE C - Responsabilité ingénierie construction (ex-lot n°1)	16/12/2025	SPEC SENECHAL - CAILLARD 92200 NEUILLY SUR SEINE"	206 816.85	60 MOIS
26M0007	SIDE C - Responsabilité réalisateurs d'ouvrages de construction (ex-lot n°1)	16/12/2025	SPEC SENECHAL - CAILLARD 92200 NEUILLY SUR SEINE"	185 270.05	60 MOIS
26M0008	SIDE C - Responsabilité civile et professionnelle (ex-lot n°1)	16/12/2025	SPEC SENECHAL - CAILLARD 92200 NEUILLY SUR SEINE"	19 849.65	60 MOIS

LISTE DES MADS CONCLUES

Mises à disposition de services – Articles L. 5721-9 du code général des collectivités territoriales

DIRECTION	OBJET	DATE SIGNATURE	COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES	DURÉE et/ou MONTANT
ADMI	25M01 Aide à la création d'un SIVU pour la construction et la gestion d'une gendarmerie	04/03/2025	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE ET COTEAUX DU LIZON	3 022 €
ADMI	25M02 Aide à la passation d'un contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation d'une micro-crèche	05/09/2025	LARNAUD	9 930 €

Mises à disposition de la DITIC – Conventions conclues et reçues au 01/01/2026

SIVOS DE PONT DE POITTE	CA GRAND DOLE
----------------------------	---------------

IV – Questions diverses

M. Brunel

Je vous rappelle que le Comité Syndical du SIDEC du Jura aura lieu le 24 janvier prochain au SIDEC à partir de 9 h.

M. Blanchet

Si l'augmentation des tarifs liés aux interventions du SIDEC du Jura me semble légitime, il convient de noter que les communes se trouvent dans une situation de plus en plus difficile avec des marges de manœuvre réduites.

Mme Normand

Le SIDEC du Jura a pour ambition de renforcer ses actions en matière d'économies de fonctionnement via, par exemple, la maintenance des installations techniques et la consommation d'eau et de chauffage. Ces actions, pourtant peu visibles, ont un réel impact sur le montant des factures.

M. Buchot

Les locaux de la Chevalerie ont enregistré une économie d'environ 7 000 € par an.

M. Brunel

Le SIDEC en a bien conscience. Je suis vigilant à l'emploi des ressources et aucune dépense anormale n'a cours au sein du SIDEC du Jura.

La séance est levée à 11h34.

Le Président



Bernard BRUNEL